


<b>REPUBLIQUE DU CAMEROUN</b> Paix - Travail – Patrie ----- <b>MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE</b> ----- <b>CABINET DU MINISTRE</b> ----- <b>SECRETARIAT TECHNIQUE DU</b> <b>BENEFICIAIRE PRINCIPAL</b> ----- <b>Comité National de Lutte contre le SIDA</b> ----- <b>Groupe Technique Central</b> ----- <b>Secrétariat Permanent</b>		<b>REPUBLIC OF CAMEROON</b> Peace - Work – Fatherland ----- <b>MINISTRY OF PUBLIC HEALTH</b> ----- <b>MINISTER CABINET</b> ----- <b>TECHNICAL SECRETARIAT OF</b> <b>PRINCIPAL RECIPIENT</b> ----- <b>National AIDS Control Committee</b> ----- <b>Central Technical Group</b> ----- <b>Permanent Secretariat</b>
--	---	--

Yaoundé, le 15 Mars 2013

**AVIS DE SOLLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET**  
**N°D56-58/AMI/MINSANTE/CAB/STBP/CNLS/GTC/SP/13 DU 15 Mars 2013**  
**En vue du recrutement d'un Consultant pour l'étude de cohorte sur**  
**l'évaluation de la survie des patients sous traitement ARV 12, 24 et 36**  
**mois après l'initiation.**

**I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

Le Ministère de la Santé Publique, à travers le Groupe Technique Central du Comité National de Lutte contre le Sida (GTC/CNLS) s'est engagé à maximiser les activités de prise en charge en vue d'améliorer la survie des PVVIH et par conséquent de diminuer l'impact de l'épidémie du VIH/SIDA au Cameroun.

L'utilisation des trithérapies antirétrovirales a permis de considérablement allonger l'espérance de vie des patients infectés par le VIH. Si de nombreux essais thérapeutiques ont démontré l'efficacité et la tolérance de la plupart des combinaisons antirétrovirales disponibles à court ou moyen terme, il demeure encore des incertitudes sur l'efficacité et la gestion des traitements à long terme. La controverse entre l'approche immunologique et l'approche virologique de l'infection par le VIH est toujours d'actualité. Pour une stratégie thérapeutique à long terme, l'objectif principal est d'obtenir une charge virale du VIH indétectable sous traitement antirétroviral ou bien de maintenir le chiffre de lymphocytes CD4 à un niveau "protecteur", assez élevé.

Pour cela, la réalisation d'une étude de cohorte qui permettra d'évaluer la survie des patients sous traitement ARV à 12, 24 et 36 mois après l'initiation s'avère nécessaire. De ce fait, l'étude de cohorte des patients sous traitement ARV constitue un outil de recherche opérationnelle pour déterminer les facteurs de survie de ces patients en vue de mettre en place les mesures nécessaires pour améliorer leur survie.

Au regard de ce précède, le Programme Multisectoriel de Lutte contre le Sida (PMLS) envisage de recruter un Consultant qui aura la responsabilité de préparer et de conduire l'étude de cohorte devant permettre d'évaluer la survie des patients sous traitement ARV à 12, 24 et 36 mois. Dans cette optique, le Ministre de la Santé Publique lance un appel à manifestation d'intérêt à l'intention des Consultants, personnes morales ou physiques qui désirent participer à la pré qualification pour l'opération sus indiquée.

## **II- OBJET**

Le présent avis a pour objet la pré qualification des Consultants devant participer à l'Appel d'Offres National Restreint qui sera lancé pour la réalisation de l'étude de cohorte sur l'évaluation de la survie des patients sous traitement Antirétroviraux (ARV) 12, 24 et 36 mois après l'initiation afin de:

- Déterminer le nombre de patients encore en vie suivant le régime de traitement suivi ;
- D'identifier les déterminants de la survie chez les PVVIH 12, 24 et 36 mois après l'initiation au traitement ARV.

**III – FINANCEMENT** : Fonds Mondial, Round10.

## **IV- ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT**

La mission du Consultant consistera à la :

- revue documentaire et l'élaboration des outils de collecte de données ;
- collecte sur le terrain, la compilation et l'analyse des données et informations collectées ;
- rédaction du rapport préliminaire de l'étude ;
- présentation des résultats de l'étude aux acteurs (GTC/CNLS et MINSANTE) ;
- rédaction et dépôt du rapport final de l'étude.

## **V – PARTICIPATION**

La participation à la présente sollicitation à manifestation d'intérêt est réservée aux Consultants, personne morale ou physique, ayant des qualifications universitaires et professionnelles avérées dans le domaine du VIH/SIDA et du système de santé du Cameroun.

## **VI- CRITERES DE PRE-QUALIFICATION DU CONSULTANT**

La pré qualification sera faite sur la base des critères ci-après :

- être un Cabinet d'étude de renommée installée au Cameroun ou être titulaire d'un diplôme supérieur dans le domaine des sciences sociales/ en médecine et avoir une formation ou une pratique équivalente d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la santé publique et du VIH/SIDA;
- avoir de l'expertise dans le domaine de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH ;
- avoir au moins cinq (05) ans d'expérience prouvée dans le domaine du VIH/SIDA;
- justifier avoir participé au moins trois (03) fois au processus d'étude de cohorte et d'analyse de survie ;
- pour les cabinets, disposer des ressources humaines ayant des qualifications universitaires et professionnelles dans le domaine de la santé publique et du VIH/SIDA;
- une parfaite connaissance du système de santé camerounais serait un atout.

## **VII- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURES** :

Le Ministre de la Santé Publique invite les Consultants intéressés, à manifester leur intérêt et à fournir un dossier présenté dans deux enveloppes cachetées sous pli anonyme fermé.

La première enveloppe dite « Enveloppe A » portera la mention « Pièces Administratives » et contiendra les documents ci-après en cours de validité:

- la copie certifiée conforme de la carte de contribuable ;
- la copie certifiée conforme du titre de patente pour les cabinets ;
- le Certificat d'imposition ou de non imposition ;
- l'attestation de non redevance;
- une attestation de non exclusion des Marchés Publics ;
- Une attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Première Instance du lieu du siège social du soumissionnaire ;
- une attestation de soumission signée d'un responsable de la CNPS ;
- une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque agréée par le MINFI.

**N.B:** les pièces administratives requises et listées ci-dessus devront, sous peine de rejet, être datées de moins de trois mois. Tout dossier administratif non-conforme entraînera l'élimination pure et simple du Candidat concerné.

La deuxième enveloppe dite « enveloppe B » portera la mention « Offre Technique » et contiendra les documents techniques comprenant :

- une lettre de motivation datée et signée du candidat ;
- les documents de présentation de la structure assortie des CV du principal responsable et des personnels employés signés des concernés ;
- la photocopie certifiée conforme du diplôme le plus élevé de chaque personnel ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme de chaque personnel ;
- les références pertinentes du Candidat (copies des contrats, attestation de service fait etc).

La non production de l'une de ces pièces entraînera pour le personnel concerné considéré la note zéro (0). Toute fausse déclaration entraînera le rejet de l'offre du candidat.

A l'issue de la présente sollicitation à manifestation d'intérêt, une liste restreinte de consultants pré qualifiés sera établie, et il leur sera adressé une invitation à soumissionner.

### **VIII- DATE ET LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES**

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais en cinq exemplaires dont un (01) original, devront être déposés sous pli unique et fermé contre décharge, au Secrétariat de la Section Passation des Marchés du Groupe Technique Central du Comité National de Lutte contre le SIDA (GTC/CNLS), porte 010, situé derrière la Croix Rouge Camerounaise, à coté de l'école publique du camp Bove **au plus tard le 15 Avril 2013** à 15 heures, et devront porter la mention suivante sur la grande enveloppe : **« Avis de sollicitation à Manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un Consultant pour l'étude de cohorte sur l'évaluation de la survie des patients sous traitement ARV 12, 24 et 36 mois après l'initiation»**.

### **IX- CRITERES D'EVALUATION**

Les dossiers de candidature seront examinés au regard des critères suivant :

<b>N°</b>	<b>Critères</b>	<b>Points /100</b>
01	Ancienneté dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA	10
02	Expérience spécifique liée à la mission et références pour les prestations similaires	30
03	Expertise dans le domaine de la prise en charge des personnes vivant avec le VIH	25
04	Connaissance du système de santé du Cameroun	10
05	Disponibilité et qualification des personnels	25

## **X – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Secrétariat de la Section Passation des Marchés du GTC/CNLS, B.P : 1459 Yaoundé, Tel : 22 22 57 58, Fax : 22 23 34 39.

La présentation générale de l'opération est contenue dans les Termes de Référence, mais la description finale sera précisée dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) à l'issue de la phase de pré qualification.

### **Ampliatiions :**

- *MINMAP*
- *MINSANTE (pour affichage)*
- *ARMP (pour publication)*
- *GTC/CNLS (pour affichage)*
- *ARCHIVES*

**Le Ministre de la Santé Publique**

**André MAMA FOU DA**